

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
27/08/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01115P0126

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la CALPE à Morangis

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45	<p>Aire d'accueil des gens du voyage Emprise projet : environ 6 300 m<sup>2</sup> (dont 230 m<sup>2</sup> de SP) 26 places réparties en 13 emplacements Habitat d'environ 50 personnes</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage clôturée .  
13 emplacements (environ 200 m<sup>2</sup> chacun), soit 26 places au sens de la loi .  
Site sera équipé de 7 modules sanitaires individualisés pour chaque famille dont 1 PMR ;  
1 local d'accueil en entrée de site pour contrôler les entrées/sorties et gérer les affaires courantes ;  
4 places de stationnement dont 1 PMR .  
Voirie de distribution centrale pour la desserte des emplacements .  
Aire de jeu en fond de terrain servant également de bassin d'infiltration des eaux de pluie .

#### 4.2 Objectifs du projet

Offre de 26 places de caravane soit environ 1/3 des besoins des communes de la CALPE d'après le schéma départemental de l'Essonne révisé pour la période 2013-2019.

Mieux contrôler les flux de voyageurs sur un territoire (Morangis) situé entre les bassins de vie du sud de la France et le bassin d'emploi de la métropole parisienne au nord .

Proposer une politique efficace d'insertion des voyageurs dans la société avec l'aide d'un syndicat gestionnaire expérimenté.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Terrain vierge appartenant à la commune de Morangis et mis à disposition de la CALPE dans le cadre d'une convention à durée minimale de 10 ans.

Etudes de dépollution menées en 2015 pour vérifier le bon état physique et sanitaire du site : pas de pollution significative des sols, état environnemental du site compatible avec l'usage prévu et la présence d'habitants.

Conception du projet menée par la CALPE avec une AMO du SYMGHAV (syndicat de gestion des aires de gens du voyage basé en Essonne, qui deviendra le gestionnaire du site) et le cabinet architectural BANCILHON, spécialisé dans les équipements sportifs et aires d'accueil.

PC déposé en juillet 2015 .

Durée des travaux estimée à environ 6 mois à partir de début 2016 .

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement intercommunal sera géré par le SYMGHAV. Ce dernier développe un projet social,

Un règlement intérieur sera appliqué :

- aire ouverte toute l'année sauf cas de fermeture exceptionnelle (travaux, sécurité publique...)
- aire réservée à la communauté des gens du voyage
- gestion du site avec présence d'un agent du SYMGHAV aux jours et heures déterminés
- système de caution, avances, tarifs journalier ou hebdomadaire, prépaiement des fluides...
- contraintes environnementales à respecter (interdiction feux de camp, déversement déchets dans réseau d'assainissement, bruit...)
- etc

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

La décision de l'autorité administrative de l'Etat sera jointe au dossier en tant que pièces complémentaires (PC déposé à l'instruction en juillet 2015) .

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie terrain . . . . .	environ 6 300 m <sup>2</sup>
Sols : béton balayé . . . . .	environ 2 800 m <sup>2</sup>
Voirie . . . . .	environ 1200 m <sup>2</sup>
Espaces verts . . . . .	environ 1 600 m <sup>2</sup>
Bâtiments . . . . .	environ 270 m <sup>2</sup> surf. brute

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Voie du Cheminet (pas de numéro), Morangis 91420  
Parcelles M 570, M 571

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2.331650 " \_\_\_ Lat. 48°709'507" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

/

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancien site de décharge de déchets divers. Aucun usage actuel.  
Site actuellement clôturé et inaccessible aux véhicules .

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Morangis, approuvé le 16/02/2012 .  
Zone du PLU : Nv, réservée au stationnement des gens du voyage .  
PLU actuellement en cours de modification .

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par PEB de la plate-forme aéroportuaire d'Orly mais terrain HORS nuisances du PEB .

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution résiduelle d'après étude de dépollution (EQRS + plan de gestion) : état du sol compatible avec usage aire d'accueil. Aucun travaux de dépollution à prévoir.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement d'eau sera interdit, notamment dans le règlement intérieur de l'aire .
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de connexion avec la nappe souterraine .
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant un terrain vague, aucune construction n'existait avant le projet. L'apport de matériaux pour aménager les voiries et construire les bâtiments implique donc que le projet soit excédentaire .
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres décapées du sol car impropres au soutènement des futurs équipements seront envoyés en décharges et carrières spécialisées dans l'accueil de ce type de terres de chantier . Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol .
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non en raison de l'état de friche/décharge du site actuel L'opération ne pourra que favoriser la biodiversité du site .
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non en raison de la faible importance du projet .

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : terrain actuellement en friche naturelle non valorisé et sans aucune qualité végétale : zone de déchets en tout genre .
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de dépollution a révélé que l'état du site ne présentait pas de risques sanitaires : état compatible avec usage d'habitat. Toutefois les prélèvements dans la nappe et la culture du sol seront interdits .
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ponctuellement peut générer du bruit en raison du statut de lieu de vie de population et des déplacements motorisés .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déchetterie située directement à proximité du site : peut ponctuellement engendrer des odeurs en périodes de fortes chaleurs .
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Installation de 3 candélabres pour l'éclairage de la voirie centrale publique, munis de régulateur de luminosité .</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'activité polluante prévue sur site .</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'intégralité des eaux de pluie seront infiltrées sur place en respect du PLU, grâce à un système de bassin infiltrant en fond de terrain et de noues sur toute la longueur du terrain .</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées par canalisation souterraine dans le réseau public au droit du terrain .</p>
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement architectural des bâtiments favorisera leur intégration paysagère (système de toitures pentues rappelant l'habitat pavillonnaire) .</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'intérêt général est porté avec attention et implication par les élus de la CALPE et la ville de Morangis. Le terrain, situé à quelques centaines de mètres du centre-ville administratif et commercial de Morangis, a fait l'objet d'une concertation organisée par la ville en partenariat avec les riverains, institutions et associations invitées dès 2010. Il a été retenu parmi 8 autres sites potentiels.

La conception du projet s'est attachée à le rendre le plus efficace possible avec pour la première fois la mise en oeuvre d'une AMO avec le futur gestionnaire du site SYMGHAV, qui a pu apporter ses conseils à la CALPE et au MOE pour que les aménagements correspondent à son mode de gestion.

Le facteur développement durable et environnemental a été mesuré dès le début du projet. Deux études de dépollution (2012 et 2015) ont permis la mise à jour des informations et de constater que le terrain ne nécessitait pas de travaux de dépollution.

La transformation d'un site de décharge en terrain d'habitat permettra la reconquête environnementale du site. De nombreux choix inscrivent le projet dans un respect de l'environnement : zone compacte réduisant la consommation de foncier, infiltration de 100% des eaux de pluie, plantation de végétations, diminution du passage de camion de collecte des ordures, partenariat à développer avec la déchetterie contiguë pour inciter au tri des déchets des voyageurs, utilisation de matériaux robustes et pérennes, incitation à l'économie de l'usage des fluides via le SYMGHAV... L'ensemble de ces éléments est consultable dans les notices réalisées par la CALPE et annexées à la présente demande.

Le projet ne présente donc pas a priori de sujets ayant des impacts significatifs et nuisibles sur l'environnement et la santé humaine le rendant assujéti à une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Etude de dépollution 2015 : plan de gestion et EQRS
- Permis de construire complet déposé à l'instruction
- Notice sociale et environnementale du projet
- Notice sur la concertation du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

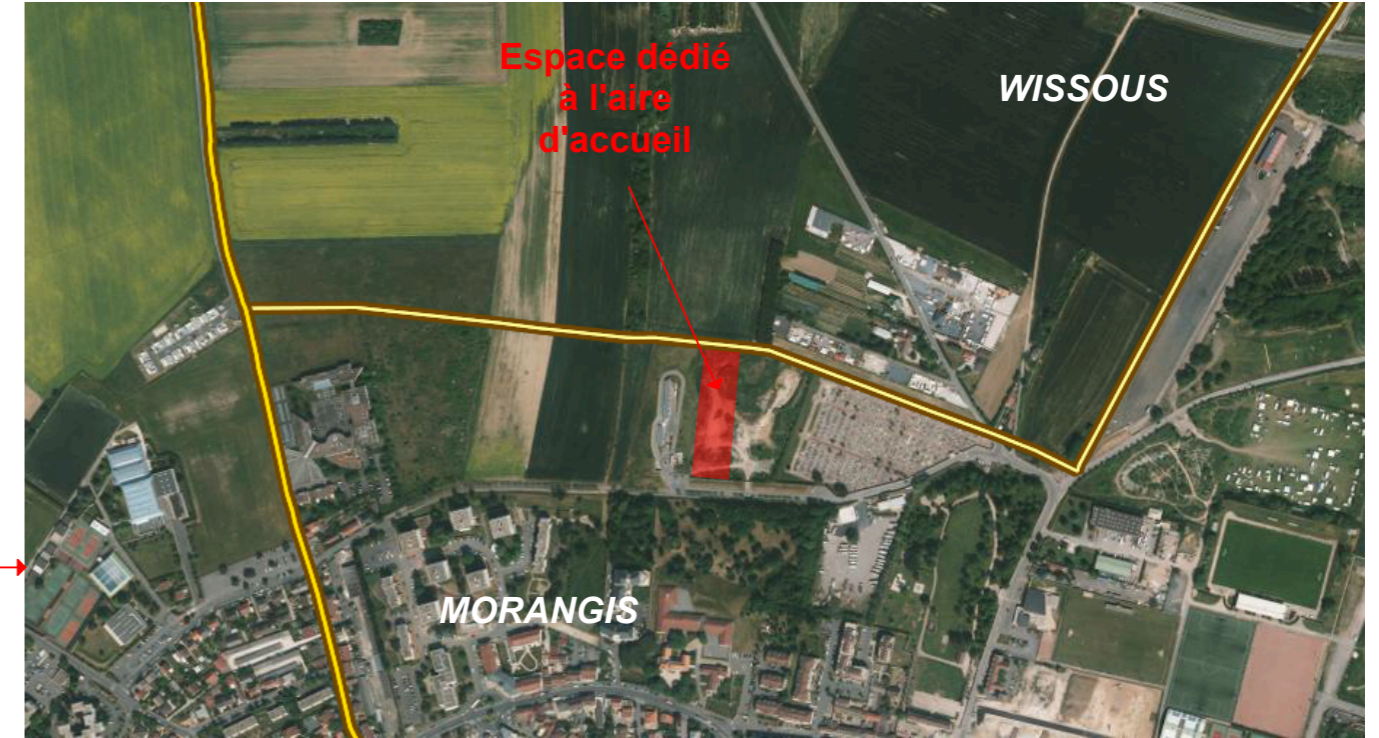
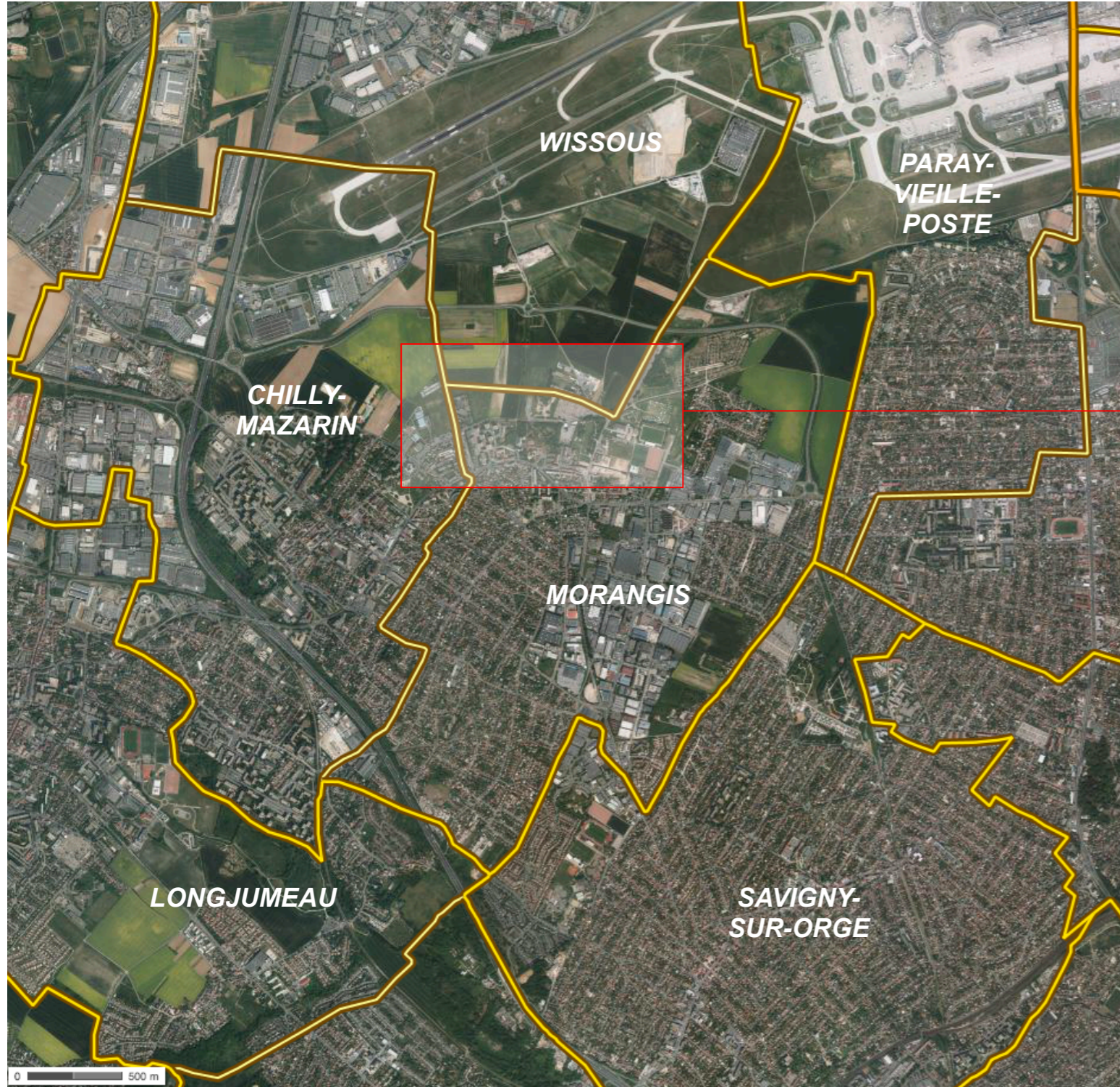
Athis-Mons

le,

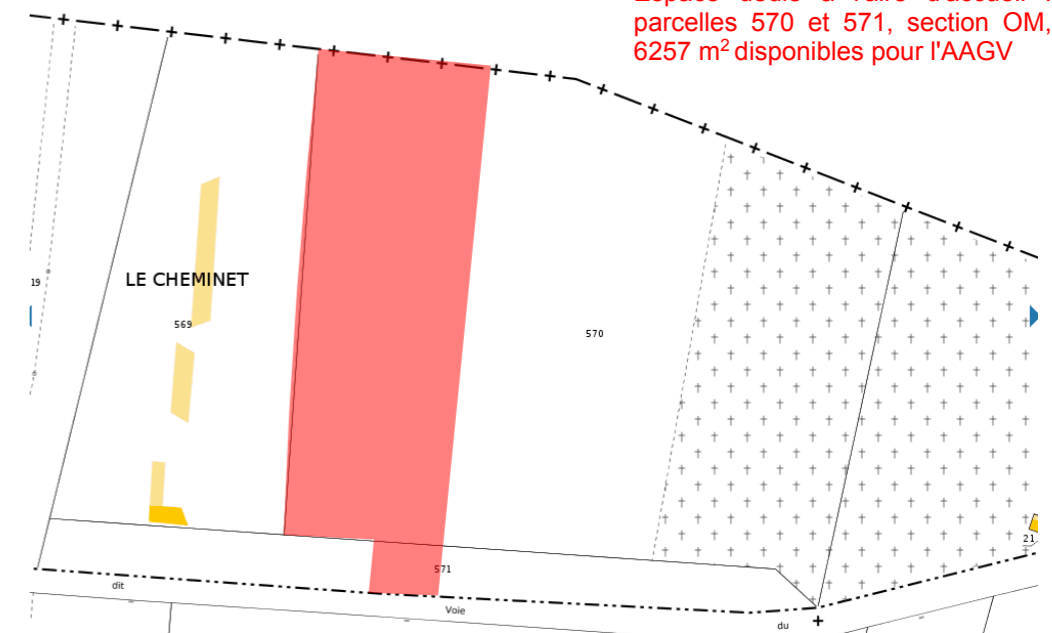
24 Août 2015

Signature





Espace dédié à l'aire d'accueil : parcelles 570 et 571, section OM, 6257 m<sup>2</sup> disponibles pour l'AAGV





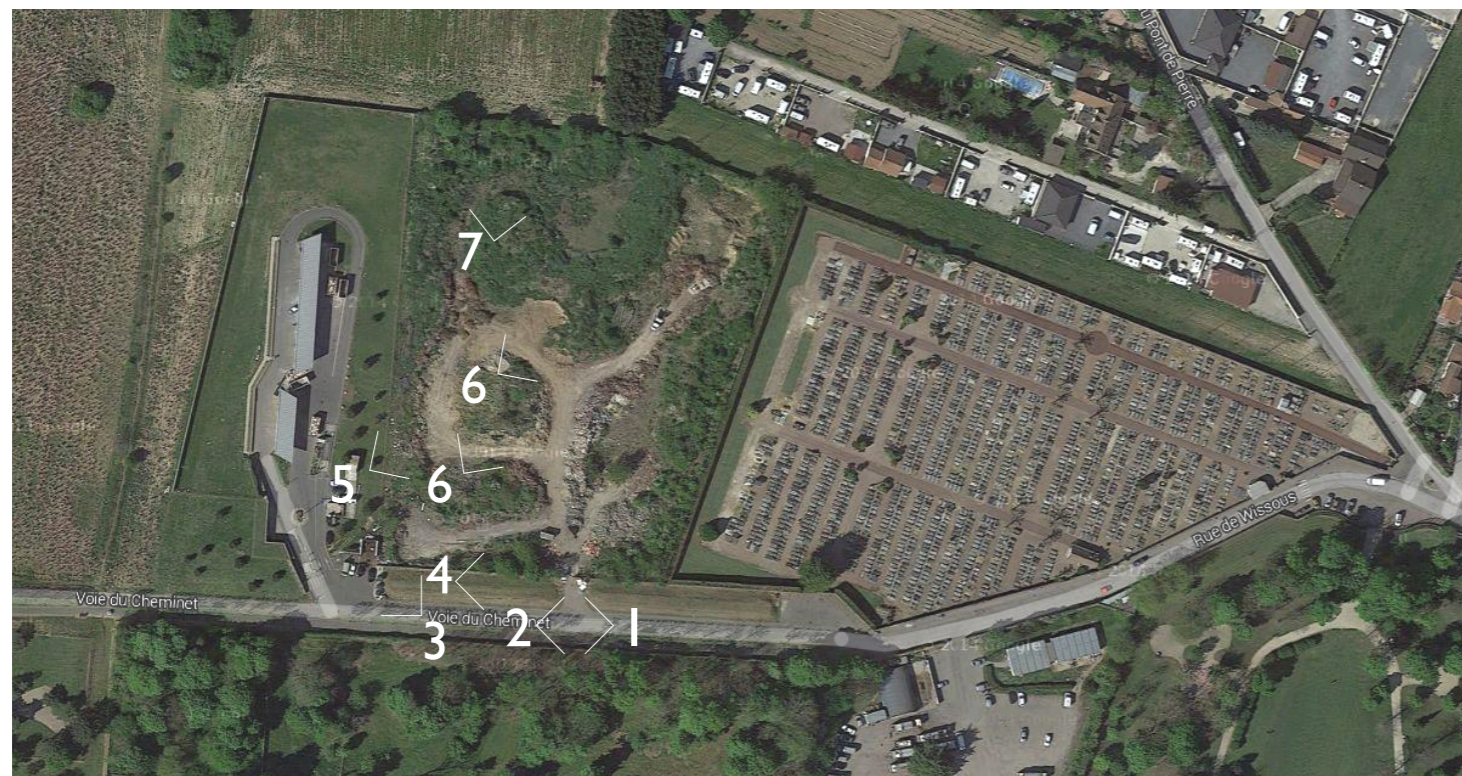
Vue du talus et du mur d'enceinte vers l'est



Vue du talus et de la déchèterie vers l'ouest



Vue de l'entrée actuelle du site vers l'est



Vue de la voie du Cheminet vers l'ouest



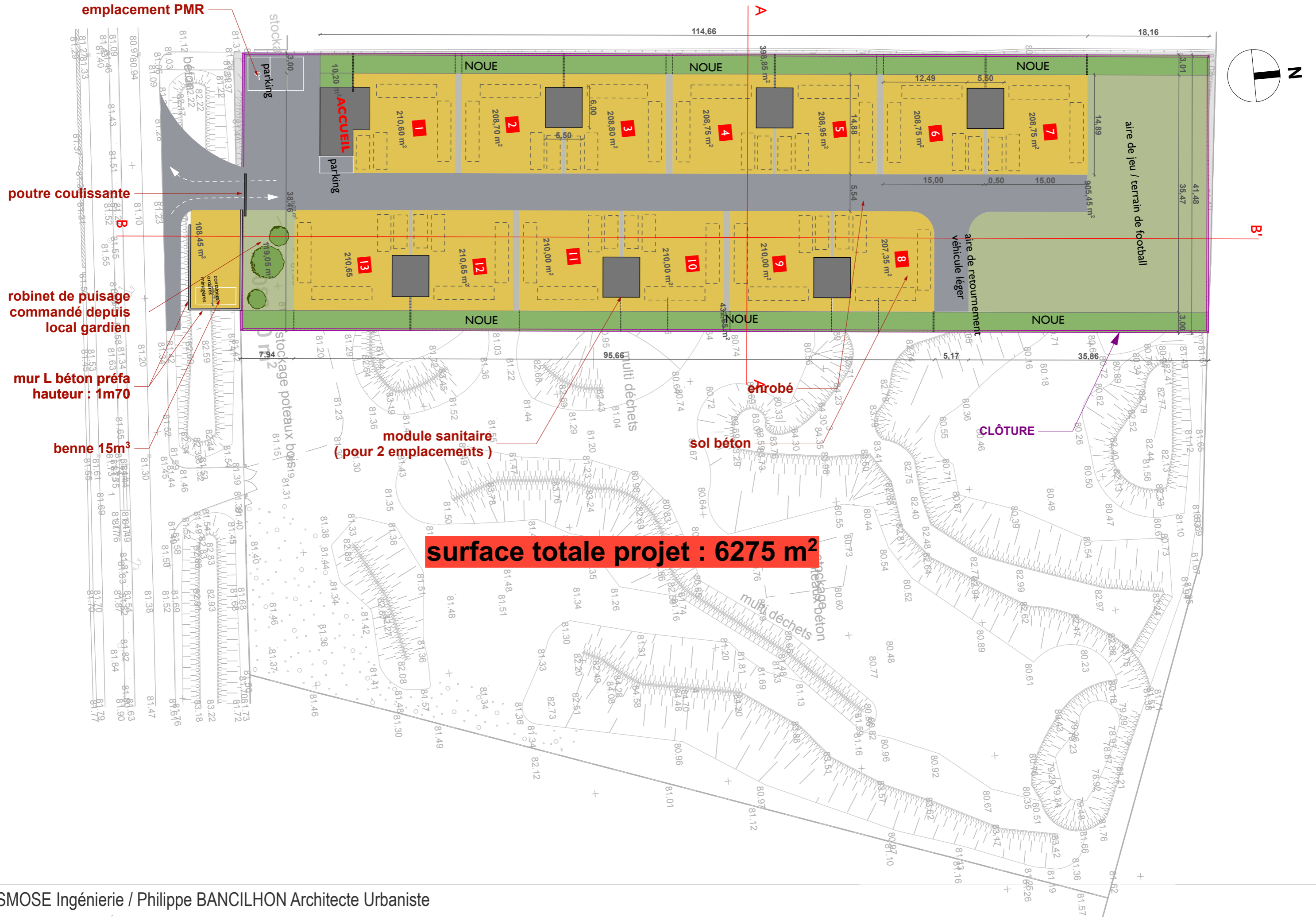
Vue depuis la déchèterie de l'intérieur du site vers le nord est



Vue de l'intérieur du site vers le nord est



Vue de l'intérieur du site vers le nord



Projet d'aire d'accueil des gens du voyage de la CALPE  
Étude d'impact - Demande d'examen au cas par cas

Annexe 5 – Plan des abords du projet



Zone projet de l'aire d'accueil

**Commentaires**

La photographie aérienne date de 2012 et ne rend donc pas compte des travaux de déplacements des déblais en 2015 depuis la zone projet vers le terrain vague communal : la zone projet est désormais déblayée.

Aucun projet n'est actuellement prévu sur le terrain vague communal.